

35^e Congrès national de médecine et de santé au travail, Marseille, 5-8 juin 2018 -

RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE ACMS.

Renforcer l'information et la formation des stylistes ongulaires – un enjeu de santé et sécurité au travail

Les jeunes stylistes ongulaires méconnaissent le risque reprotoxique auquel elles sont exposées, l'utilisation de techniques et produits connus pour leur caractère très sensibilisant persiste et la prévention est insuffisante. C'est en substance la conclusion de l'enquête réalisée par une équipe de l'ACMS*, service de santé au travail interentreprises d'Île-de-France, sur les connaissances des salariées sur les risques encourus dans leur profession et leurs conditions de travail.

Cette étude a été menée auprès de 62 femmes, stylistes ongulaires, réparties dans 22 salons. À cette occasion, il est apparu que plus d'un tiers des salariées n'avaient pas de diplômes d'esthéticienne (35,5%).

L'usage de produits (repro)toxiques

Deux techniques sont principalement utilisées : le gel (EMA**, sensibilisant) dans 86,4% des salons et la résine (MMA***, EMA**, sensibilisants) dans près de la moitié des salons (45,5%). Pourtant, cette dernière est la plus toxique pour l'appareil respiratoire et la peau.

Les femmes interrogées connaissent les risques encourus sauf le risque reprotoxique (toxique pour la reproduction). Parmi la population étudiée, l'équipe de l'ACMS a constaté que deux cas de dermatoses allergiques aux méthacrylates avaient été reconnues en tant que maladie professionnelle.

Une protection insuffisante

La protection collective est insuffisante puisque le système d'aspiration au poste est absent ou non utilisé dans 50% des salons et la maintenance n'est jamais réalisée dans plus de la moitié des cas (53,3%). Les poubelles sont rarement équipées d'un couvercle automatique (14%) et restent ouvertes dans les deux tiers des lieux (67%). Enfin, le repas est pris au poste de travail

dans un salon sur deux.

Les équipements de protection individuelle sont également peu utilisés : masques FFP2 (9%), gants en nitriles (un tiers des salons) et lunettes de protection (15%).

L'étude a ainsi montré qu'il est nécessaire de renforcer l'information et la formation des stylistes ongulaires pour préserver leur santé au travail. Elle a également permis aux stylistes ongulaires de prendre conscience des dangers et au service de santé au travail de préconiser des mesures de prévention adaptées.

À propos de l'ACMS

Créée le 9 mai 1945, l'ACMS est un service interentreprises de santé au travail qui intervient sur les huit départements d'Île-de-France. Son siège est situé à Suresnes (Hauts-de-Seine).

Afin d'exercer au mieux sa mission - "Éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail" - l'ACMS dispose d'une centaine de centres médicaux (fixes et mobiles), organisés en 45 secteurs, à proximité de ses adhérents.

Avec ses 1 200 collaborateurs, dont 1 000 préventeurs, elle assure le suivi de plus d'un million de salariés répartis dans 80 000 lieux de travail, dont les trois-quarts comptent moins de dix salariés. La plupart des activités sont représentées : commerce, services aux entreprises, assurance, finance, immobilier, santé-social, industrie, nucléaire, transport et logistique...

Ses équipes pluridisciplinaires, animées et coordonnées par les médecins du travail, sont composées d'infirmiers en santé au travail, secrétaires médicaux, assistants en santé travail, ergonomes, psychologues en santé au travail, techniciens et ingénieurs chimie et HSE (hygiène-sécurité-environnement)... auxquels s'ajoutent des assistants de service social.

Depuis la création de l'ACMS, le service social est en effet totalement intégré à l'activité de terrain. Employeurs et salariés peuvent ainsi bénéficier, à proximité, d'une offre complète de services - médicaux, techniques et sociaux - dans une approche globale de la santé-sécurité au travail.

Écrit par ACMS

Mardi, 05 Juin 2018 15:45 - Mis à jour Mardi, 05 Juin 2018 16:03

*Auteurs : C. Wargon¹, H. André², N. Carre³, J.-M. Decerle⁴, L. Leguier², M. Noyé⁵, S. Pognon²

, M.-L. Sanchez

¹

¹Médecin du travail, membre du Comité d'études épidémiologiques / ²Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) /

³

Médecin du travail, épidémiologiste /

⁴

Directeur des conseillers techniques en prévention /

⁵

Secrétaire du Comité d'études épidémiologiques

**Éthylméthacrylate

***Méthacrylate de méthyle